

EXTRAIT du REGISTRE DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026065

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,
En exercice :	15	
Présents :	15	
Votants :	14	

Date de la convocation

15/09/2026

Date d'affichage

15/09/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Eric MEUNIER, Annie BOIS, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Christian MILLET, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Catherine LEIGNIER, Frédéric TRIPODI, Marie-Pierre CHEYSSEL.

Absents excusés : Eric BARDY donne pouvoir à Christophe GENEVOIS.

Absents : Néant.

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

OFFICE DU TOURISME MONTANT DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ANNEES 2025 ET 2026

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Pérouges a signé une convention tripartite le 12/09/2017 avec la CCPA et l'Association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » concernant la mise à disposition de locaux sur la commune.

Mme le Maire explique à l'assemblée que pour l'année 2025 un titre avait été émis afin de recouvrir la somme due par l'Association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » et que cette somme était erronée. La commune va donc procéder à l'annulation de ce titre.

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à une concertation avec l'association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » et la CCPA, il a été proposé de facturer la somme forfaitaire de 5 500 € pour l'année 2025.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition financière pour l'année 2025 et de fixer le montant pour l'année 2026.

2026065

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 001-210102901-20260921-20260651-DE

Après en avoir délibéré avec 15 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

ACCEPTE de facturer à l'association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain », pour l'année 2025 la somme forfaitaire de 5 500€.

FIXE le montant 2026 à la somme de : 5 500€.

Fait à Pérouges,

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

